

Conseillers en exercice :	27
Présents :	26
Pouvoirs :	1
Absents non représentés :	0

**DÉPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN**

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le 16/01/2026
ID : 014-211407127-20260113-03CM2026003-DE



Date de convocation du CM : 7/01/2026

**DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU 13/01/2026**

03-CM-2026-003 – Contrat de territoire 2022-2026 avec le Département du Calvados.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle d'aides aux territoires 2022-2026 du Département du Calvados, les EPCI et les communes pôles de centralité (pôles principaux ou intermédiaires) sont éligibles au contrat de territoire,

Considérant que le contrat de territoire permet de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser et correspondant aux enjeux identifiés sur le territoire,

Considérant, que la commune sollicite une subvention de 164 000 euros pour le projet de création du nouveau terrain de football (situé près du SDIS) auprès du Département dans le cadre du contrat de territoire départemental,

Considérant que le contrat départemental de territoire 2022-2026 est signé entre le Département et chaque maître d'ouvrage éligible,

Considérant la transmission aux membres du Conseil municipal du modèle de contrat de territoire 2022-2026 à intervenir avec le Département,

Sur proposition de Monsieur le Maire, rapporteur de ce dossier,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 27 voix, à l'unanimité,

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer le contrat départemental de territoire 2022-2026 ainsi que tout avenant y afférent et tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Article 2 : **SOLLICITE** une aide financière du Conseil Départemental pour les projets à intégrer au contrat de territoire, au titre de l'année 2026, notamment pour la création du nouveau terrain de football.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Comptable public,
- Monsieur le Président du Conseil départemental.

Le Maire,

Christian Le Bas

